

Envoyé en préfecture le 07/09/2026

Reçu en préfecture le 07/09/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260904-2026_158_DEC-DE

Berger
Levrault

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Monsieur Valentin HUYGHE, professeur des écoles au Collège Charpak de Gex, pour le logement sis 2 rue des Usiniers à GEX, couvrant la période du 07/09/2026 au 06/12/2026 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mai 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT que Monsieur Valentin HUYGHE occupe les fonctions de professeur des écoles au Collège Charpak de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la superficie de son logement, sis 2, rue des Usiniers 01170 GEX, comprend 51 m², le rez-de chaussée n'étant pas pris en compte du fait de l'humidité (considéré comme une cave),

DÉCIDE

DE SIGNER le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur Valentin HUYGHE pour la période du 07/09/2026 au 06/12/2026, pour un T2 sis au 2 rue des usiniers 01170 GEX, d'une surface utile de 51 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 330,48 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 4 septembre 2026.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 7 septembre 2026, affichée & publiée le 7 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026

Reçu en préfecture le 07/09/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260904-2026_158_DEC-DE